

Avis de consultation du public

Projet de Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET)

Conformément à la Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et après avoir délibéré le 15 avril 2025, la Communauté de Communes des Vallées de Thônes a approuvé son projet de PCAET.

La CCVT a choisi de se lancer dans une telle démarche de manière volontariste, en cohérence avec l'élaboration de plusieurs documents stratégiques :

- La révision du SCoT Fier-Aravis
- Le Programme Local de l'Habitat
- La Charte Forestière de Territoire
- Le Projet Alimentaire Territorial

Le PCAET est un programme local stratégique et opérationnel de développement durable prenant en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie :

- Réduction des Gaz à Effets de Serre (GES),
- Sobriété énergétique,
- Amélioration de la qualité de l'air,
- Développement des énergies renouvelables,
- Adaptation au changement climatique.

Il constitue la réponse opérationnelle des territoires à l'enjeu mondial de lutte contre le réchauffement climatique mais également à l'enjeu plus localisé d'adaptation du territoire aux effets du changement climatique.

Conformément à l'article L123-19 du Code de l'environnement, une consultation publique par voie électronique est organisée pour recueillir les avis sur le projet de PCAET du :

9 décembre 2025 au 11 janvier 2026 inclus

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- Délibération DEL2025/026 d'arrêt du 15 avril 2025
- Diagnostic
- Etat initial de l'Environnement
- Stratégie et plan d'actions
- Fiches actions
- Evaluation environnementale
- Résumé non technique
- Avis de l'Etat et de la Mission Régionale d'autorité environnementale
- Mémoire en réponse aux avis

Le dossier précité sera mis à disposition sur le site internet de la CCVT : <https://ccdesvalleesdethones.fr/>

Les observations et contributions pourront être envoyées pendant toute la durée de la mise à disposition du public :

- par courrier électronique à l'adresse : accueil@ccvt.fr en mentionnant l'objet suivant « Avis sur le PCAET » ;
- par courrier postal à l'adresse suivant : 14 rue du Bienheureux Pierre Favre - 74230 THONES, en mentionnant l'objet suivant « Avis sur le PCAET » et à l'attention de Monsieur le Président de la CCVT.

Toute contribution après la clôture de la consultation ne pourra être prise en considération. A l'issue de la consultation, le projet de PCAET sera éventuellement modifié pour tenir compte des remarques et avis et sera soumis à l'approbation du Conseil communautaire de la CCVT.